



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### VILLE DE MONTIVILLIERS

09/02/2021

## CONSULTATION PREALABLE

### Construction de 30 pavillons rue Henri Matisse par la SCCV VERDIA

***Un nouveau projet de construction de 30 pavillons est en cours de conception rue Matisse par la SCCV VERDIA. Chaque maison aura son jardin et du stationnement végétalisé. Les espaces communs seront pourvus d'arbres et d'espace (s)couverts pour stationner les vélos. Dans ce cadre, une concertation préalable se déroulera pendant une durée de 3 semaines, du lundi 15 février 2021 au vendredi 5 mars 2021 inclus.***

Par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2021, il a été décidé de procéder à une concertation préalable pour le projet de création de 30 maisons sur un terrain sis rue Henri Matisse par la SCCV VERDIA

La concertation préalable se déroulera pendant une durée de 3 semaines, du lundi 15 février 2021 au vendredi 5 mars 2021 inclus.

**Une réunion publique se déroulera le lundi 15 février 2021 à 18H à la salle Michel Vallery.** Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion sera filmée et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Montivilliers MTIVI. Les habitants pourront formuler et déposer leurs questions sur le chat en direct. Le promoteur répondra ainsi à toutes les questions. La réunion sera également disponible en replay pendant toute la durée de la concertation.

Les associations suivantes sont également consultées pour émettre un avis écrit et participer à la réunion publique : CLCV, DLLC, MHAD et Montivilliers Harmonie Ville et Nature.

Le dossier sera consultable à l'hôtel de ville sur rendez-vous (place François Mitterrand à Montivilliers les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 12 h sans rendez-vous et de 13 h 30 à 17 h) et sur le site Internet de la Ville : [www.ville-montivilliers.fr](http://www.ville-montivilliers.fr)

Un registre destiné à recueillir les observations ou propositions de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, soit jusqu'au vendredi 5 mars inclus, en mairie

Les personnes qui auraient des observations ou propositions à formuler sont invitées :

- à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie ;
- à les adresser en mairie par courrier (Hôtel de Ville – service Urbanisme Ville – place François Mitterrand – BP 48 – 76290 Montivilliers) aux heures et jours susvisés ;
- à les transmettre par voie électronique à l'adresse dédiée : [concertation-urbanisme@ville-montivilliers.fr](mailto:concertation-urbanisme@ville-montivilliers.fr)

A l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage devra joindre le bilan rédigé par les services municipaux avec les réponses apportées au permis de construire éventuellement modifié, mais sans discordance manifeste avec le projet initial soumis à concertation, pour tenir compte des observations ou propositions du public.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE  
Responsable du service Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36  
[edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr](mailto:edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr)

Benoît BAUDU  
Chargé de Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 - 06 26 66 81 12  
[benoit.baudu@ville-montivilliers.fr](mailto:benoit.baudu@ville-montivilliers.fr)